



# Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

**Président :** Michel MAURER, 6<sup>ème</sup> dan  
20, ch. François-Lehmann  
1218 Grand-Saconnex

☎ Privé : 022 798 97 65  
📞 portable : 079 217 48 77  
✉️ : michel@ckam.ch

**Dojo :** Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) Grand-Saconnex.

☎ dojo : 022 788 5 887  
📞 portable : 079 876 5 887

[www.ckam.ch](http://www.ckam.ch)



✉️ : ckam@ckam.ch

## KARATE SHOTOKAN

### Renseignements généraux saison 2021-2022

#### HORAIRES DES COURS

Jours	Heures	Cours proposés	Âges
LUNDI	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation et ceintures blanches	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2 : Karaté enfants : dès ceintures blanc-jaunes	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h05	Karaté ados, adultes et seniors : tous niveaux (plusieurs groupes)	dès 16 ans
MARDI	17h55 - 18h25	Groupe 1 : Baby Karaté (4 ans : présence d'un parent obligatoire)	4 et 5 ans
	17h55 - 18h25	Groupe 2 : Pré Karaté (Présence d'un parent non obligatoire)	6 et 7 ans
	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation et ceintures blanches	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2 : Karaté enfants : dès ceintures blanc-jaunes	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h05	Karaté ados, adultes et seniors : tous niveaux (plusieurs groupes)	dès 16 ans
JEUDI	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation et ceintures blanches	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2 : Karaté enfants : dès ceintures blanc-jaunes	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h05	Karaté ados, adultes et seniors : tous niveaux (plusieurs groupes)	dès 16 ans
SAMEDI	10h30 - 12h00	Stages compétition et à thèmes sur inscription, minimum 6 participants	
<b>Ponctuellement :</b>		Atémi-Jutsu (self-défense), Karaté-Contact, Nunchaku free style, Fit Fighting	
<b>En permanence :</b>		Espace musculation, stretch center, utilisation des engins libres dès 18 ans <i>(L'espace musculation est à la disposition de tous les membres du club pendant les heures d'ouverture et de cours)</i>	

#### COTISATIONS (payable par trimestre ou par année)

Âges	Trimestrielle	Annuelle	1 mois indicatif de cotisation mensuels
Baby/Pré-Karaté 4 à 6 ans	FRS 60.--	FRS 170.--	FRS 20.--
Karaté de 7 à 13 ans	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté de 14 à 17 ans	FRS 135.--	FRS 400.--	FRS 45.--
Karaté dès 18 ans	FRS 150.--	FRS 450.--	FRS 50.--
Karaté AVS	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--

Pmts trimestriels : 1er = septembre à décembre / 2e = janvier à mars / 3e = avril à juin. Pmts annuels : septembre à juin ou janvier à décembre.

**LICENCE :** LA LICENCE N'EST OBLIGATOIRE QUE DES LA CEINTURE BRUNE 3<sup>ème</sup> KYU.

IBA - INTERNATIONAL BUDO ASSOCIATION

1<sup>ERE</sup> ANNEE, LICENCE ANNUELLE ET PASSEPORT : FRS 70.--

(AVEC RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES GRADES "DAN")

ENSUITE, LICENCE ANNUELLE SEULE : FRS 40.--

RECONNAISSANCE ET DIPLOME DE GRADE "DAN" FRS 30.--

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) = 2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%  
(Excepté : tarifs baby/pré-karaté 4-6 ans et seniors AVS déjà réduits et invariable)

# Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISON 2021-2022 KARATE SHOTOKAN

**MONITEURS :** Michel MAURER, 6<sup>ème</sup> dan  
(Président)  
Hans HOFFMANN, 5<sup>ème</sup> dan  
Jérôme PRIAC, 4<sup>ème</sup> dan  
Arnaud GAY, 3<sup>ème</sup> dan  
Moncef ASSA, 2<sup>ème</sup> dan  
Daniel DESCHENAUX, 2<sup>ème</sup> dan  
Sophie GENNERET, 2<sup>ème</sup> dan

Heinz GIESENFELD, 2<sup>ème</sup> dan  
Jean-Paul HAAS, 2<sup>ème</sup> dan  
Ismail SALAH, 2<sup>ème</sup> dan  
Emina SULJIC, 2<sup>ème</sup> dan  
Jean-Pierre AGOSTINETTI, 1<sup>er</sup>  
dan  
Fabio CHIRONI, 1<sup>er</sup> dan  
Roger ZUCCHERO, 1<sup>er</sup> dan  
(Vice-Président)

**ASSISTANTS :** Alicia, Aliya, Maryam, Nathan, Tania et Thierry ceintures marrons

**AFFILIATIONS :** ACGK Association Cantonale Genevoise de Karaté (Notre club est membre fondateur)  
IBA International Budo Association (Reconnaissance internationale des grades "dan")

### RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DIVERS :

- La cotisation doit être réglée à l'inscription puis au début de chaque trimestre ou année pour la période suivante. Un rabais pour familles mentionné ci-dessous n'est accordé qu'à cette condition.
- Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) :  
2 personnes : -10% / dès 3 personnes : -20%.  
(Sauf baby/pré-karaté de 4 à 6 ans et séniors AVS : tarifs déjà réduits et invariables)
- La cotisation n'est pas remboursable en cas d'absence aux entraînements mais peut être suspendue sur demande de congé. Une échéance peut être prorogée en cas de maladie ou accident.
- Une inscription ne vaut pas que pour une année mais jusqu'à demande écrite de démission.
- L'obligation de s'acquitter de la cotisation, sauf arriérés, cesse dès réception de la démission.
- Chaque élève doit s'assurer personnellement contre les accidents de sport et contre le vol, le club et l'école (la ville du Grand-Saconnex) déclinant toute responsabilité en cas de sinistre.
- Une assurance responsabilité civile privée est recommandée contre les éventuels dégâts que l'élève pourrait causer pendant l'utilisation des locaux et du matériel.
- Possibilité d'acquérir l'équipement obligatoire (karategi) et matériel de protections à la réception du dojo.

### PERIODES DE FERMETURE :

LE CLUB EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES. CEPENDANT, EN JUILLET-AOUT, LE DOJO EST OUVERT 1 OU 2 SOIRS DE 19H00 A 21H00. DES COURS SPECIALISES ET DES ENTRAINEMENTS DE KARATE POUR LA COMPETITION Y SONT ORGANISES. TOUTES LES SECTIONS PEUVENT S'ENTRAINER DURANT CET HORAIRE TOUT L'ETE (KARATE, DARUMA TAISO, KOBUDO, HAKKO BUJUTSU, SAMBO).

CES COURS SONT GRATUITS POUR TOUTES LES PERSONNES QUI ETAIENT MEMBRES DU CLUB LA SAISON PRECEDENTE.

(NON-MEMBRES TOUT AGE LA SAISON PRECEDENTE : FRs 30.-- POUR 4 SEMAINES D'ETE OU FRs 50.-- POUR LES 2 MOIS D'ETE.)

LE CLUB PEUT FERMER DURANT UNE OU PLUSIEURS SEMAINES PENDANT CETTE PERIODE POUR CAUSE DE VACANCES DES RESPONSABLES.

**Conformément à l'esprit des arts martiaux, un minimum de discipline sera exigé dans le dojo.**

**Les pratiquants se présenteront à l'heure, dans une tenue et un état de propreté impeccable (douches et rinces-pieds à disposition dans les vestiaires). Ils franchiront l'entrée du dojo en effectuant le salut japonais debout (Ritsurei) avec un esprit positif, afin que rien ne puisse nuire à l'harmonie de l'étude.**

**Le salut à genoux (Zarei) est obligatoire, comme dans tous les arts martiaux, au début et à la fin du cours.**

**Les élèves doivent prendre connaissance du règlement du club affiché et s'engager à le respecter.**

**Chacun peut en demander un exemplaire ou le télécharger sur le site Internet du club.**

**\*Spécial\* : Le plan de protections et les règles COVID en vigueur sont à respecter scrupuleusement.**

**Bienvenue au club. Le Président, Michel Maurer**